

Distr.
GENERALE

TD/B/INF.106/Rev.5/Add.2
27 avril 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX
PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA CNUCED

Additif

1. A la deuxième partie de sa trente-neuvième session, le 18 mars 1993, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les demandes présentées par deux organismes intergouvernementaux en vue de leur désignation aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil. Les deux organismes ci-après doivent donc être ajoutés à la liste des organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED (TD/B/INF.106/Rev.5), dont le nombre total se trouve ainsi porté à 103 :

- Union du Maghreb arabe (UMA) ;
- Commission centraméricaine du transport maritime (COCATRAM) .
